

Aux habitantes et habitants de Prangins

Reconstruction du pont de la Redoute

Attendus depuis longtemps, les travaux de réaménagements du pont de la Redoute vont débiter d'ici cette fin d'été. Ces travaux, réalisés en partenariat avec la Ville de Nyon, auront pour conséquence principale, **une fermeture complète du trafic à travers le pont**. Ceci aussi bien pour les véhicules divers, les transports publics ainsi que pour la mobilité douce.



Pont de la Redoute après travaux

Ces travaux, qui débiteront le **lundi 6 septembre 2021**, sont planifiés pour une durée d'environ une année.

L'objectif de ces travaux est de permettre la création, de part et d'autre du pont, d'espaces pour les modes doux tout en conservant le gabarit de la chaussée pour ne laisser passer qu'un seul véhicule à la fois.

Transports publics de la Région Nyonnaise SA – TPN – Ligne 805

La ville de Nyon va terminer ses travaux de réaménagement du chemin de la Redoute par la pose du revêtement final en date du 1er septembre 2021. Les travaux de reconstruction du pont de la Redoute suivront. En conséquence et dès cette date, la ligne 805 ne franchira plus le pont et sera déviée par la route de l'Etraz.

Pour le sens aller Nyon-Prangins

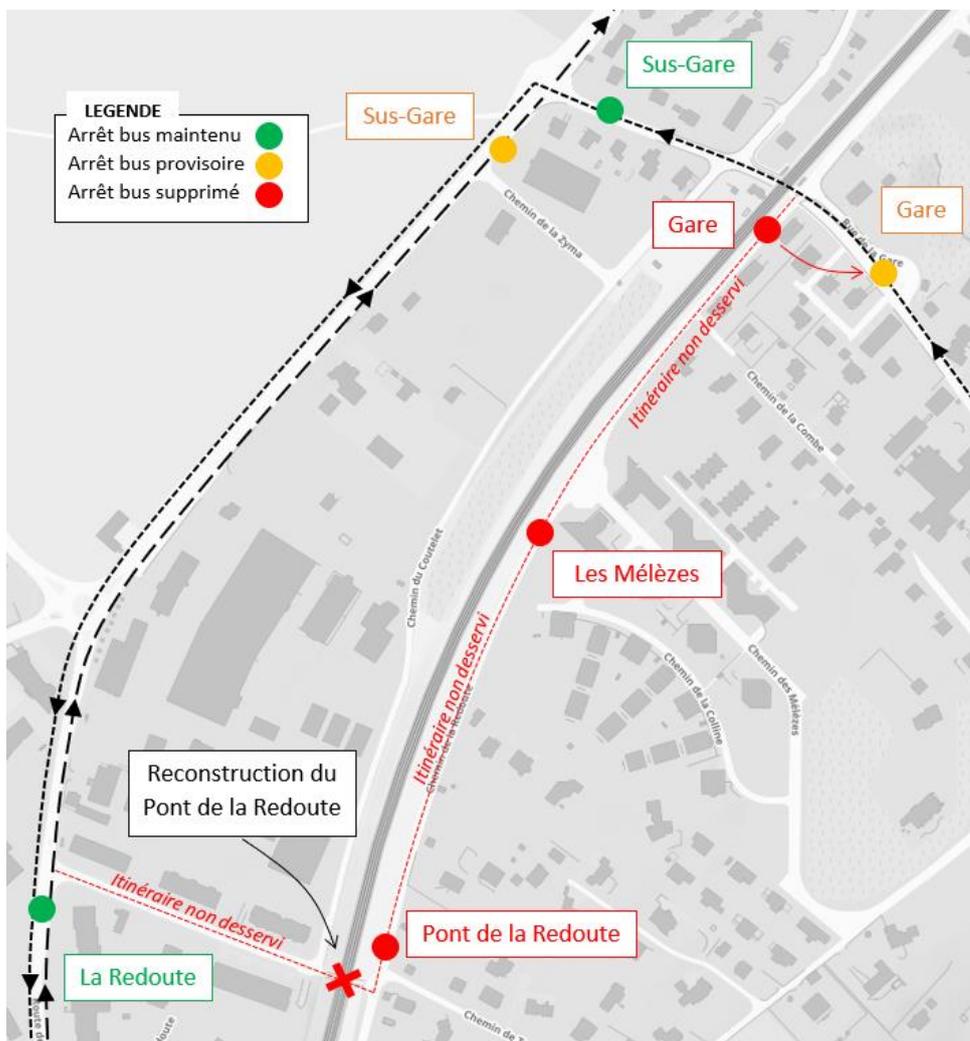
Dès le 1^{er} septembre :

L'arrêt « Sus Gare » est déplacé à la hauteur de la Carrosserie le long de la route de l'Etraz. Les arrêts « Mélèzes » « Pont de la Redoute » et « Gare » ne sont pas desservis dans ce sens.

Pour le sens retour Prangins-Nyon

Dès le 1^{er} septembre :

L'arrêt « Gare » est déplacé sur la Rue de la Gare. Les arrêts « Mélèzes » et « Pont de la Redoute » ne sont pas desservis. Les clients prenant habituellement le bus aux Mélèzes peuvent se rendre à l'arrêt provisoire « Gare ».



Pour toute information complémentaire liées aux TPN, veuillez-vous référer à leur site Internet : <https://www.bustpn.ch/>

Accès riverains à proximité du Pont

Un accès piétonnier sécurisé au sentier qui descend vers la Gare de Nyon sera assuré pendant toute la durée des travaux.

Prangins, le 23 août 2021

Municipalité